



Tous les droits bouleversés

Par **oroishi**, le **25/01/2012** à **11:21**

Bonjour, je vous contacte car ma compagne est au bord de la depression a cause de changements majeurs a son travail (elle est en cdi de droit public dans une com com) rnvoici donc la liste des problemes : rn l'an dernier elle s est inscrite a un concour avec l'accord de sa hierarchie , elle a suivi des formations avant la premiere partie (ecrit) et l a eut , maintenant elle doit passer l'orale et donc avoir deux jours de formation avant on lui dit de les prendre sur ces congés payés . rn plus recement on lui dit (ainsi qu'a ses collegues titulaires ou non) que : rn- ils n ont plus droit aux jours enfant malades et doivent les prendre sur leurs congés payés rn-ils n ont plus droit aux vehicules de fonction pour se rendre en stage et doivent en plus poser des congés payés pour les effectuer ...rnrnbref cela se degrade de plus en plus est ce légal ? rnrnmerci

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **16:29**

Bonjour rnrn Il n'y a pas de représentants du personnel à la com com ? rnrn En cas de litige, il faudra saisir le Tribunal Administratif

Par **oroishi**, le **26/01/2012** à **08:28**

bonjour , rnrn il y a juste un syndicat , qui pas ailleur ne sais meme pas repondre aux questions .

Par **pat76**, le **26/01/2012 à 14:02**

BonjourrrrrDonc, pour faire trancher le litige, il faut engager une procédure devant le Tribunal Administratif.rnrnDans le contrat de travail, l'avantage du véhicule de fonction est stipulé?rnrnC'est le Président de la Communauté des Commune qui a pris ces décisions ou elles ont été votées par tous les membres de la communauté?

Par **oroshi**, le **26/01/2012 à 14:33**

bonjour ,rnrnC'est le president et le directeur qui ont pris ces descision sans aucun vote prealable , ma compagne a peur de saisir le tribunal administratif car on lui a clairement dit que si elle n est pas contente elle prend la porte .

Par **pat76**, le **26/01/2012 à 16:03**

BonjourrrrrElle peut saisir la Tribunal Administratif. Elle est la seule dans cette situation ou bien c'est le cas également de ses collègues?rnrnUn petit courrier à un journal satirique paraissant le mercredi pour expliquer la situation permettrait peut être de la faire débloquent favorablement...

Par **oroshi**, le **27/01/2012 à 17:11**

bonjour , rnrnchaque jour réserve son lot de surprises et en l occurrence de très désagréables surprises : ce matin ma compagne a appris quelle allait devoir remplacer une collègue de bibliothèque qui a démissionné (alors qu elle n est pas employée dans ce cadre la) , la singularité de la situation est qu elle l a appris de la bouche d une collègue qui était a une réunion a laquelle ma compagne n as pas été invitée ... de plus quand des collègues présents lors de cette réunion on évoque qu elle pourrait refuser , le directeur aurait dit"va falloir que les agent apprennent a obéir et fermer leurs gueules " rnrnca se passe de commentaires n es ce pas ? mais ma compagne a peur de perdre son travail en allant au tribunal administratif .

Par **pat76**, le **27/01/2012 à 17:15**

Je vous ai indiqué la marche à suivre, mais ne vous étonnez pas après si certains directeurs comme celui qui vient d'avoir les propos indiqués dans votre message, pourront faire du harcèlement moral comme ils leur plaira si les salariés courbe l'échine et ne font pas valoir leurs droits.